

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2033**

### Intitulé

BP : Brevet professionnel Esthétique Cosmétique parfumerie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n°19	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

336 Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du Brevet professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie est un technicien hautement qualifié :

- il accueille la clientèle, lui propose produit et service adaptés, renseigne la fiche client... ;
- il exécute des soins esthétiques du visage et du corps et réalise des maquillages ;
- il conseille, vend des prestations de service, des produits cosmétiques et des produits de parfumerie ;
- il assure l'animation de pôles de vente et gère des unités de prestations de services ou de vente de produits cosmétiques et de parfumerie (institut, centre de beauté, parfumerie...) ;
- il participe à l'animation et à la gestion du personnel : organisation du travail d'un institut, d'une parfumerie, d'une équipe, animation, formation, encadrement du personnel ;
- il peut assurer la gestion technique, administrative et financière de l'entreprise.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences..

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- instituts de beauté ; - centres d'esthétiques spécialisés ;
- parfumerie ;
- salons de coiffure avec activités esthétiques intégrées ;
- entreprises de fabrication de produits cosmétiques, de matériels professionnels ;
- établissements de soins, de cure, de convalescence... ;
- secteur indépendant : à domicile, en milieu hospitalier, carcéral....

Appellations courantes :

Esthéticienne, directrice d'institut, de centre de beauté, de centre d'esthétique, animatrice de pôle de vente, conseillère en image personnelle...

esthéticienne

### Codes des fiches ROME les plus proches :

D1208 : Soins esthétiques et corporels

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Soins esthétiques ;
- Maquillages ;
- Suivi de clientèle et animation ;
  - Arts appliqués à la profession ;
- Sciences et technologies ;
- Gestion de l'entreprise ;
- Expression française et ouverture sur le monde.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 2033 - UP10 - Soins esthétiques	Concevoir et mettre en oeuvre des protocoles de soins esthétiques Apprécier le résultat d'un protocole, d'une technique de soins esthétiques
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 2033 - UP20 - Maquillages	Concevoir et réaliser des maquillages

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 2033 - UP31 - Suivi de clientèle et animation	Transmettre des informations Accueillir le(la) client(e) et assurer son suivi au cours de la prestation Identifier les besoins du (de la) client(e) Assurer le suivi de la clientèle Conseiller et vendre les services et les produits Mettre en place et animer des actions de promotion de produits cosmétiques, de produits de parfumerie et de soins esthétiques Evaluer la satisfaction de la clientèle Mesurer l'impact d'une action de promotion, de formation
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 2033 - UP32 - Arts appliqués à la profession	Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les savoirs associés aux arts appliqués à la profession (connaissances dans l'environnement, l'espace construit, la communication publicitaire, le maquillage, la mode et l'accessoire, les moyens d'expression et de communication et les Arts, techniques et civilisations)
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 2033 - UP40 - Sciences et technologies	Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances en physique et chimie appliquée, biologie humaine appliquée, méthodes et technologie dont obligatoirement les rayonnements ultraviolets, et le cadre organisationnel et réglementaire
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 2033 - UP50 - Gestion de l'entreprise	Rechercher, sélectionner et traiter les informations Gérer les produits et les équipements Planifier les activités Animer et encadrer le personnel Participer à la gestion de l'entreprise Evaluer le travail du personnel
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 2033 - UG60 - Expression et connaissance du monde	Français et histoire-géographie Produire et analyser des discours de nature variée Produire et analyser des supports utilisant des langages différents Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 2033 - UF - Epreuve facultative Langue vivante	Compétences de niveau B1+ du CECRL S'exprimer oralement en continu Interagir en langue étrangère ou régionale Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère ou régionale

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal
Après un parcours de formation continue	X	le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal
En contrat de professionnalisation	X	le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal

Par candidature individuelle	X	le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal
Par expérience dispositif VAE	X	le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

articles D 337-95 à D 337-124 du Code de l'Éducation

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23.07.2003

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :